

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 89 (1963)  
**Heft:** 8: Foire de Bâle, 20-30 avril 1963

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- nombre d'appartements manquant dans le pays ;
- nombre de travailleurs du bâtiment manquant ;
- volume annuel de la construction d'habitations durant les dernières années ;
- % revenant à la préfabrication ;
- coût du volume de la construction, a) traditionnelle, b) préfabriquée ;
- frais de main-d'œuvre dans la construction, a) traditionnelle et b) préfabriquée ;
- genre et importance du soutien gouvernemental à la construction ;
- soutien gouvernemental à la préfabrication ;
- informations sur la préfabrication dans d'autres domaines (écoles, industrie, constructions pour le transport) ;
- indications sur la coordination des mesures dans la préfabrication.

Cette liste pourrait être complétée ; ce qui importe, c'est d'obtenir des résultats complets et comparables. De telles statistiques seraient donc du plus grand intérêt, parce qu'elles permettraient de mieux évaluer les possibilités et limites de la préfabrication ; il est évident que l'évolution de la préfabrication demande un jugement clair de la situation. Il va de soi qu'il serait intéressant de ne pas limiter à ces renseignements statistiques la comparaison entre les différents pays. Voici des thèmes possibles pour une telle exposition :

- préfabrication et formation architectonique ;
- préfabrication et urbanisme dans leurs rapports mutuels...

Il reste à espérer qu'une prochaine exposition — peut-être en 1964 — bénéficiera des expériences passées. Espérons également que la prochaine fois la participation de certains pays ne sera pas écartée par manque d'une association de constructeurs de préfabrication. On peut présumer que dans un tel cas un comité « ad hoc » des préfabriqués en collaboration avec les associations des architectes et ingénieurs remplirait cette tâche.

Mentionnons encore qu'une autre section exposait les résultats d'un concours organisé par la triennale pour le développement d'éléments préfabriqués dans la construction de pavillons d'école. La plupart des projets ont traité les éléments de façade, très peu les éléments de cloisons intérieures ; il s'agit exclusivement de constructions légères en bois, acier ou aluminium et qui ont été montrées en tant que prototype. Toute la richesse des matériaux aujourd'hui disponibles parvenait à s'exprimer d'une manière ou d'une autre ; les déviations en lignes latérales, les calfeutrages, les revêtements et isolations nécessaires à ces constructions permettent les combinaisons les plus variées des matériaux de construction des plus anciens aux plus récents. L'examen des différentes solutions aurait demandé beaucoup de temps, mais il aurait été intéressant de connaître le détail des critères du jury. Beaucoup d'imagination a été gaspillée en

nouveaux systèmes de fenêtres amusants, à lever, baisser, pousser, abattre, basculer et tourner. La diversité des dimensions confondait, alors qu'une coordination générale des mesures aurait assuré l'harmonisation des différentes propositions.

Une *troisième section*, située sur le terrain du parc de la Triennale, permettait aux fabricants italiens d'exposer leurs petites maisons préfabriquées : maisons de week-end, villas familiales, pavillons d'école. Il s'agissait en partie de types fixes construits selon un plan déterminé, mais aussi de systèmes souples permettant aux éléments de s'adapter aux divers plans de constructions. Là aussi les matériaux légers prévalaient ; légères, aérées et ensoleillées, ces constructions en pavillons, adaptées à l'enfant et son monde, se détachaient agréablement des constructions scolaires d'autrefois. De tels pavillons scolaires préfabriqués et démontables devraient remplir leur tâche aussi en Suisse ; grâce à leur souplesse ils seraient en mesure d'absorber le nombre d'enfants toujours croissant de nos nouvelles banlieues.

*La quatrième section, exposant les matériaux de constructions et les éléments de construction* présentait un aspect quelque peu pénible. Si le terme « préfabrication » jouait un rôle important dans le texte des exposants — presque exclusivement des maisons italiennes — et dans leurs prospectus, il n'était pas pour autant facile de ressentir les relations de ce terme avec le thème. Les serrures par exemple ressemblent dans les constructions préfabriquées à celles des constructions traditionnelles d'une manière stupéfiante.

La direction de l'exposition n'a-t-elle pas voulu renoncer à des exposants payants ? Où est la limite ? Le passage de la manière traditionnelle à la préfabrication est non seulement indistinct, mais encore les matériaux et les éléments utilisés sont-ils dans une large mesure identiques. Ainsi, les visiteurs devaient distinguer eux-mêmes entre le bien et le mal, entre ce qui touche à leurs intérêts et ce qui est sans importance, comme c'est le cas à chaque foire des matériaux de construction. A part les techniques connues depuis longtemps, il y avait aussi beaucoup de nouveautés et de surprises. Les matières synthétiques semblent promises à un développement inouï.

Après cette rétrospective et en conclusion on peut dire que « préfabrication » est certainement un sujet qui se prête bien à une exposition internationale. Nous évaluons cette première exposition comme un essai, une recherche de possibilités et de critères. Dans ce sens, elle a réussi dans bien des cas, mais dans d'autres, le résultat n'a pas été satisfaisant. Nous supposons que la direction de l'exposition a aussi tiré ses conclusions et qu'elle fera le nécessaire pour atteindre le niveau élevé qu'elle s'était fixé.

HEINZ JOSS,  
architecte S.I.A.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1962 à l'aula de l'Université de Neuchâtel<sup>1</sup>

Présidence : M. A. Rivoire, arch., président de la SIA.

Procès-verbal : M. Beaud.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la 67<sup>e</sup> assemblée générale du 15 juin 1961, à Winterthour.
2. Propositions de l'assemblée des délégués :
  - a) révision partielle des statuts ;
  - b) révision du code d'honneur.
3. Divers.

Le président ouvre l'assemblée générale à 11 h. 10 et présente les félicitations et les vœux de la Société à la section de Neuchâtel, qui fête son centième anniversaire, et des remerciements au comité d'organisation de l'assemblée pour le parfait déroulement du programme.

Il propose ensuite à l'assemblée de traiter sous la rubrique

<sup>1</sup> Communiqué à notre rédaction en date du 26 février 1963 (Réd.).

des divers le point 9 de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués : « Question de l'introduction éventuelle de membres collectifs », point qui n'a pu être discuté la veille, faute de temps, et enfin l'important problème des titres, qui redévient actuel.

L'assemblée approuve l'ordre du jour avec les compléments indiqués.

#### 1. Procès-verbal de la 67<sup>e</sup> assemblée générale du 25 juin 1961 à Winterthour

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé.

#### 2. Propositions de l'assemblée des délégués :

##### a) Révision partielle des statuts

L'assemblée des délégués propose la ratification du projet de révision partielle des statuts tel qu'il est présenté, avec le retrait cependant de l'introduction des membres étudiants et des membres collectifs.

Cette révision partielle est adoptée à une forte majorité.

##### b) Révision du code d'honneur

L'assemblée des délégués propose l'adoption du nouveau code d'honneur, sous réserve d'une mise au point purement rédactionnelle de quelques articles.

Le code d'honneur est approuvé sans opposition.

### 3. Divers

M. Rivoire explique que les deux sujets soumis à l'assemblée, soit l'introduction des membres collectifs et le problème des titres, ne peuvent pas faire l'objet d'un vote, mais que l'assemblée peut cependant émettre un vœu, un avis.

#### a) Question de l'introduction éventuelle de membres collectifs

M. Rivoire rappelle que la question a déjà été posée à l'occasion de l'assemblée générale de Winterthour.

Le projet de diviser les membres de la Société en membres ordinaires, membres de plein droit et en membres extraordinaires ne jouissant que d'une voix consultative (membres étudiants, collectifs, correspondants) vient du fait que l'influence de la Société s'étend à des milieux de plus en plus larges, qu'il est toujours davantage fait appel à sa collaboration sur le plan public. De nombreuses sociétés privées et corporations publiques ont recours à ses services, en particulier en ce qui concerne la construction. Il apparaît donc normal d'intéresser ces collectivités aux travaux de la Société, qu'elles pourraient appuyer plus efficacement.

Il y a une formule à trouver pour associer les personnes morales à notre activité.

Un débat très intéressant suit l'exposé d'introduction du président. Il en ressort que la majorité des sections reste opposée à l'introduction des membres collectifs pour la raison qui prévaut encore que la SIA doit conserver strictement son caractère d'association professionnelle d'individus. Cependant une opinion favorable se révèle tout particulièrement dans les rangs des ingénieurs de l'industrie, qui souhaitent que la SIA ait une activité plus intense dans leurs secteurs.

#### b) Le problème des titres

M. Rivoire déclare que la discussion sur cet objet est motivée par le fait que les associations professionnelles sont appelées à donner leur avis sur le projet de révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, et en particulier sur l'article 45 bis, qui fixe le titre que recevront les élèves des technicums à la fin de leurs études. Une conférence a été convoquée à Berne par l'OFIAMI pour le 30 avril, il s'agit de donner à nos représentants les instructions nécessaires.

M. Egloff, président du Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, retrace l'historique de la querelle des titres et fait le point de la situation actuelle.

La solution de l'OFIAMI, qui tend à fixer dans la loi fédérale sur la formation professionnelle le titre d'ingénieur-technicien et d'architecte-technicien, représente le dernier compromis qui permette de conserver le Registre suisse dans sa forme actuelle.

M. Choisy, ancien président de la SIA, fait remarquer que si le titre d'ingénieur-technicien n'est pas parfait, il peut très bien prendre un sens à la longue. Les mots évoluent, celui d'ingénieur n'a pas eu encore une définition très exacte.

Il convient d'être réaliste, il s'agit d'une occasion que la SIA devrait saisir, la première possibilité d'obtenir la protection légale d'un titre concernant les professions techniques supérieures. En cas d'échec, le titre d'ingénieur SIA et d'architecte SIA gardera toute sa valeur. Il espère que la SIA adoptera une attitude de sagesse.

M. Piguet, président sortant de la SVIA, relève que la Section vaudoise n'apprécie pas le titre d'ingénieur-technicien.

La section de Zurich partage ce point de vue.

Une discussion très animée fait apparaître, cependant, une opinion nettement favorable au compromis.

M. Rivoire demande alors à l'assemblée d'exprimer son avis par un vote symbolique.

L'assemblée générale soutient à une forte majorité le projet de l'OFIAMI.

La parole n'étant plus demandée, le président déclare l'assemblée close, à 12 h. 45.

La prochaine assemblée générale ordinaire aura lieu en mai 1963, à Genève.

\* \* \*

L'après-midi et la soirée du 28 avril furent réservés aux manifestations du centenaire de la section de Neuchâtel de la SIA, qui connurent un magnifique succès. La cérémonie officielle se déroula à l'aula de l'Université ; tous les membres de la SIA y furent conviés.

Le rapporteur : BEAUD.

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Convocation

Les membres de la SVIA sont priés de participer aux réunions suivantes :

1. Séance d'information : Vendredi 26 avril 1963, à 20 h., Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, 1<sup>er</sup> étage, angle Jomini-Bergières, Lausanne.

Conditions de travail des employés techniques des bureaux d'ingénieurs et d'architectes et des bureaux techniques du canton de Vaud.

Recommandations de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT.

2. Assemblée générale extraordinaire : Vendredi 3 mai 1963, 20 h., Restaurant du Rond-Point de Beau lieu, 1<sup>er</sup> étage, angle Jomini-Bergières, Lausanne.

#### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1962.
2. Adoption de propositions de recommandations de la Commission paritaire SVIA-UTS-SDT concernant les conditions de travail des employés techniques des bureaux d'ingénieurs et d'architectes et des bureaux techniques du canton de Vaud.
3. Communications. — Propositions individuelles et divers.

## LES CONGRÈS

### Journées du Mont-Pèlerin

Pour la cinquième fois auront lieu, les 4 et 5 mai prochain, les Journées du Mont-Pèlerin, organisées par la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, le Groupe des ingénieurs de l'industrie de la SIA, section genevoise, la Société d'études économiques et sociales, le Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman, à Vevey.

Conscients du fait que le développement économique de notre pays dépend de plus en plus de la recherche scientifique et de son application industrielle, les organisateurs ont choisi cette année le thème suivant : **Aspects scientifiques et économiques de la recherche.**

Les deux faces de cette étude seront traitées successivement par des personnalités telles que MM. Choisy, ingénieur, président de la Grande Dixence S.A. ; de Muralt, président du Fonds national suisse de la recherche scientifique ; Hochstrasser, délégué du Conseil fédéral aux questions d'énergie atomique ; de Haller, directeur de Sulzer Frères S.A. ; L. du Pasquier, directeur de Tarex S.A.

Des interventions sont d'ores et déjà prévues de la part de MM. Thiemann, de l'Institut Battelle, à Genève, Lavanchy, de Paillard S.A., à Yverdon, Wellinger, directeur du Centre électronique horloger, à Neuchâtel.

On pourra demander le programme détaillé, qui sortira de presse dans une dizaine de jours, à M. J. Fantoli, ingénieur, Montagibert 18, Lausanne.

### Communiqué du Secrétariat central de la SIA

#### Voyage d'étude au Japon

Mai 1963

La Société de chimie industrielle organisera en mai 1963 un voyage au Japon auquel peuvent participer les membres de la SIA.

Programme et informations peuvent être obtenus au Secrétariat général, case postale, Zurich 22.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur

#### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 19 des annonces)

#### DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir pages 24 et 26 des annonces)

#### SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT

(Voir page 20 des annonces)